



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 11 Juillet 2024

PV N°4

Présents : Carrasco Antoine (Président), Faure Jean Pierre, Sowinski Dany, Cournac Olivier, Couderc Géraud.

Excusés : Esnault Jean Michel

Secrétaire de séance : Sowinski Dany

1. Situation du club de Lamagistère

La commission , après étude de l'ensemble des informations, décide que :

- L'arbitre Mr Charlery Pierre André ayant effectué le quota de matchs durant la saison 2023/2024 (2^{ème} saison en arbitre neutre), pourra représenter le club de Lamagistère la saison prochaine, soit 2024/2025, à condition de renouveler la licence avant le 31/08/2024.
- Le club de Lamagistère ayant présenté une candidate arbitre avant le 28/02/2024, Mme Vilalte Tessa, reçue à l'examen et licenciée le 15/02/2024, ce club n'est plus considéré en infraction vis-à-vis du statut de l'arbitrage pour la saison 2023/2024 et peut donc bénéficier de 6 mutés pour la saison 2024/2025.

2. Demande de mutation de Mr El Haloui Khalid

- Lecture du courrier de Mr El Haloui Khalid informant la commission de son désir de quitter le club de la JEM en vertu de l'article 33 § C , suite aux incidents liés à l'affaire

traitée par la commission des litiges (PV en date du 14 Mai 2024). Cet arbitre souhaite représenter le club de Confluences dès la saison 2024/2025.

- Lecture du courrier de Mr Dubéros Gérard, du club de Confluences, représentant le président, Mr Salmi Fatah, donnant son accord pour donner une suite favorable à la demande de Mr Halaoui Khalid.
- **La commission donne un avis favorable à cette mutation**
- Une action sera menée par la commission vis-à-vis de la ligue d'Occitanie afin de rembourser les 250€ de frais de mutation au club de Confluences.

Les présentes décisions, figurant dans l'ensemble de ce Procès-Verbal, sont susceptibles d'appel (conformément aux articles 8 et 40 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission d'Appel du District du Tarn et Garonne de Football dans les conditions de forme et de délai prévues dans l'article 190 des RG de la LOF.

Le Président Carrasco Antoine

Le Secrétaire de séance Sowinski Dany